

Avis n° 2017/01-12 relatif à l'admission par l'Etat de diplômes de Master en sciences de l'ingénieur de l'École polytechnique de Louvain (EPL), de l'Université catholique de Louvain (UCL) Louvain – Belgique

Objet:

Rapport intermédiaire :

Demandé lors de la Commission du 10 septembre 2013, le rapport intermédiaire porte sur les masters ingénieur civil « chimie et sciences des matériaux », « constructions », « électromécanicien », « informatique » et « mécanicien » de l'École polytechnique de l'Université catholique de Louvain, établissement wallon d'enseignement supérieur.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-7 et R642-9.
- Vu la demande présentée par l'Université catholique de Louvain, dans le cadre de la demande initiale (cf. Avis CTI n°2013/09-05)

En 2013, dans le cadre d'une évaluation conjointe menée avec l'AEQES de 45 masters « Ingénieur civil » et masters « Bioingénieur » délivrés par 4 établissements de la Communauté francophone de Belgique, il a été procédé sur avis de la CTI à l'admission par l'État d'un certain nombre d'entre eux, pour la durée maximale de 6 ans (26) ou pour une durée restreinte de 3 ans (15).

Les formations d'ingénieurs de l'Université catholique de Louvain ont fait l'objet en 2013 :

• De l'avis CTI n°2013/09-05 pour les formations de l'École polytechnique de Louvain.

Les masters cités dans l'encadré ci-dessus, admis pour une durée maximale de 6 ans, ont fait l'objet d'une demande d'un rapport intermédiaire de la part de la CTI.

 Vu l'analyse du rapport intermédiaire établie par Marc PEYRADE (membre de la CTI) et présentée en réunion plénière de la CTI les 10 et 11 janvier 2017,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Si le suivi de certaines recommandations est en bonne voie, on ne sent pas toujours la volonté de l'École polytechnique de Louvain (EPL) de prendre à bras-le-corps l'ensemble des incitations de la CTI.

Pour un certain nombre de recommandations générales (intégrer davantage les parties prenantes dans la gouvernance, formaliser le système d'assurance qualité, développer les échanges avec le monde socio-économique à tous les niveaux, augmenter le taux de boursiers, ...), l'EPL n'a pas pris de réelles mesures correctives.

Trop de recommandations au niveau des formations n'ont pas non plus été suivies de façon satisfaisante. Le décanat et les commissions ad hoc se renvoient par exemple la responsabilité au sujet du stage obligatoire qui n'a toujours pas été mis en place.

En conséquence,

La Commission prend acte, avec réserves, des éléments fournis dans le rapport intermédiaire demandé (cf AVIS n° 2013/09-05) relatif aux recommandations portant sur les masters ingénieur civil « chimie et sciences des matériaux », « constructions », « électromécanicien », « informatique » et « mécanicien » de l'École polytechnique de l'Université catholique de Louvain.

La Commission invite l'établissement à prendre les mesures nécessaires pour le suivi de l'ensemble des recommandations exprimées par la CTI en 2013.

Le président

Laurent MAHIEU